

CANADA

II

Le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à l'Ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique.

DÉPARTEMENT D'ÉTAT

Washington, le 4 octobre 1965

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 4 octobre 1965 et à son Annexe concernant le Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia, signé à Washington le 17 janvier 1961 et qui est entré en vigueur par l'échange des instruments de ratification le 16 septembre 1964. La Note a trait en particulier à l'établissement de directives auxquelles devra se conformer la Commission d'ingénieurs permanente, comme le prévoit l'article XV du Traité, en ce qui concerne son administration et ses modes de procédure.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique accepte que votre Note et son Annexe, ainsi que la présente réponse, constituent entre nos deux Gouvernements un accord relatif à l'exécution des dispositions du Traité, qui entrera en vigueur à la date de cette réponse.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

pour le Secrétaire d'État
RICHARD D. KEARNEY

Son Excellence
Monsieur C. S. A. Ritchie
Ambassadeur du Canada

Accord entre le CANADA et la TANZANIE

Fait à Dar es Salaam le 4 novembre 1965

En vigueur le 4 novembre 1965

A compter du 24 janvier 1965